

POLITIQUE D'AIDE À L'ÉLITE EN SPORT AMATEUR

L1-2002

Révisée le 5 février 2020

TABLE DES MATIÈRES

POLITIQUE

PAGE 3

❖ INTRODUCTION

NATURE DU SOUTIEN

PAGE 3

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

PAGE 3

SÉLECTION

PAGE 4

PRÉSENTER UNE DEMANDE

PAGE 4

❖ DOSSIER DE CANDIDATURE

INTRODUCTION

La Ville de Magog reconnaît que l'athlète d'élite représente un ambassadeur pour la Ville; qu'il contribue à la promotion de la Ville à l'extérieur de la région; qu'il représente un modèle pour la jeunesse et qu'il incite, par son exemple, à la participation sportive.

NATURE DU SOUTIEN

La Ville appuie concrètement les athlètes d'élite en sport amateur de sa municipalité en octroyant annuellement une aide financière sous forme de bourse.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au soutien financier octroyé dans le cadre de cette politique, l'athlète doit :

1. Être résident permanent de la Ville de Magog.⁽¹⁾
2. Être âgé de 25 ans maximum.
3. Avoir un statut d'athlète amateur.
4. Faire partie d'un organisme reconnu par la Ville de Magog ou représenter la Ville de Magog via son club ou son équipe.
5. Évoluer dans une discipline sportive reconnue par le gouvernement québécois via une fédération québécoise.
6. Être reconnu par une fédération sportive comme membre espoir, relève, élite ou excellence.
7. Déposer son dossier de candidature dans les délais prévus.

L'athlète évoluant dans plusieurs disciplines devra déposer une seule demande.

⁽¹⁾ Dans le cas d'un athlète de moins de 18 ans ou d'un athlète étudiant à temps plein qui a dû se déplacer à l'extérieur pour répondre aux exigences de sa discipline, la résidence de ses parents sera considérée comme la résidence principale de l'athlète.

SÉLECTION

À partir du dossier de candidature ainsi qu'à l'aide d'une grille de pondération, la Division sports, activités physiques et plein air détermine l'admissibilité du demandeur et le montant octroyé pour chacun des boursiers.

Les demandes sont analysées après la date limite de dépôt. Si le nombre de demandes reçues est plus grand que l'enveloppe budgétaire disponible, la Ville sélectionnera un maximum de trois (3) candidatures par disciplines sportives.

PRÉSENTER UNE DEMANDE

Pour déposer une demande d'aide financière, l'athlète doit constituer son dossier de candidature et l'acheminer dans le délai exigé sur le formulaire d'inscription.

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants :

- ❖ Formulaire de demande dûment rempli et signé par le président du club sportif¹ ou son représentant;
- ❖ Copie des documents suivants : carte de citoyen valide ou preuve de résidence valide (permis de conduire, compte de taxes municipales ou compte de service (câble, téléphone, etc.) du parent) et carte étudiante;
- ❖ Lettre, courriel ou document officiel de la Fédération sportive confirmant le statut de l'athlète (Espoir, Relève, Élite ou Excellence) et de Sport Canada, le cas échéant, confirmant le niveau de brevet;
- ❖ Le cas échéant, lettre, courriel ou document officiel confirmant que l'athlète participe aux Jeux du Québec ou fait partie de l'équipe Québec ou l'équipe Canada;
- ❖ Photo de l'athlète² (orientation portrait).

Faire parvenir le dossier de candidature par courriel à la Direction culture, sports et vie communautaire.
loisirsculture@ville.magog.qc.ca

¹ Une section, dans le formulaire, est réservée à l'attention du club sportif. Dans cette section, l'entraîneur(e), ou le président du club, doit rédiger un court texte de présentation de l'athlète (min. de 40 mots et max. de 70 mots) qui sera ajouté à la brochure officielle de la soirée de remise des bourses dans l'éventualité où sa candidature est retenue pour une bourse.

² La photo de l'athlète doit être acheminée par courriel au même moment que l'envoi du dossier de candidature. Cette dernière sera également ajoutée à la brochure officielle de la soirée de remise des bourses dans l'éventualité où sa candidature est retenue pour une bourse. Elle pourrait également être utilisée à des fins de communication pour la présentation des boursiers sur les réseaux sociaux ou encore dans les journaux.